

(2^e édition)

La transition travail-retraite

Données de 1991 à 2007



Auteur	Francis Picotte
Secrétariat	Christine Deschênes
Révision linguistique	Louise Mercier
Graphisme	François De Courcy Nicholas Grenier
Date de parution	Avril 2010

Dépôt légal	2 ^e trimestre 2010 Bibliothèque et Archives nationales du Québec
--------------------	--

ISBN	978-2-550-58685-2 (PDF) (2 ^e édition)
-------------	--

Table des matières

1. Mise en contexte	7
2. Population et emploi	9
2.1 Évolution de la population	9
2.2 Évolution des taux d'emploi	10
2.3 Raisons du travail à temps partiel	11
3. Âge de la retraite	11
3.1 Évolution de l'âge moyen de la retraite, selon le sexe	13
3.2 Évolution de l'âge moyen de la retraite, selon la présence de revenu autonome	14
3.3 Évolution de l'âge moyen de la retraite, selon l'état matrimonial	14
3.4 Âge de la retraite, selon le revenu avant la retraite	15
4. Taux de remplacement de revenu	17
4.1 Taux de remplacement de revenu, selon l'âge de la retraite	17
4.2 Évolution du taux de remplacement de revenu, selon le sexe	18
4.3 Évolution du taux de remplacement de revenu, selon la présence de revenu autonome	19
4.4 Évolution du taux de remplacement de revenu, selon l'état matrimonial	19
4.5 Taux de remplacement de revenu, selon le niveau de revenu avant la retraite	20
5. Transition travail-retraite	23
5.1 Portrait des retraités dont la fin d'emploi précède le début du revenu de retraite	23
5.2 Portrait des retraités dont la fin d'emploi coïncide avec le début du revenu de retraite	24
5.3 Portrait des retraités dont la fin d'emploi suit le début du revenu de retraite	25
5.4 Portrait des retraités, selon la composition du revenu de retraite	25
6. Types de retraite	27
6.1 Retraite volontaire ou forcée	27
6.2 Retraite progressive ou totale	28
6.3 Retour au travail des retraités	28
7. Évolution des revenus à la retraite	31
8. Conclusion	35
Annexe 1 : Approche méthodologique	39
Annexe 2 : Considérations méthodologiques	41
Annexe 3 : Résultats détaillés des modes de transition travail-retraite	45

Liste des graphiques

Graphique 1 :	Taux d'augmentation de la population québécoise entre 1991 et 2007	9
Graphique 2 :	Évolution du taux d'emploi des personnes de 45 ans et plus (1991 à 2007)	10
Graphique 3 :	Évolution de la proportion d'emplois à temps partiel (1991 à 2007).....	11
Graphique 4 :	Raisons du travail à temps partiel pour les personnes de 55 ans et plus en 2007	11
Graphique 5 :	Évolution de l'âge de la retraite, selon le sexe.....	13
Graphique 6 :	Évolution de l'âge de la retraite, selon la présence de revenu autonome.....	14
Graphique 7 :	Évolution de l'écart entre l'âge de la retraite des personnes vivant en couple ou seules ...	15
Graphique 8 :	Âge de la retraite, selon le niveau de revenu avant la retraite.....	16
Graphique 9 :	Taux de remplacement de revenu, selon l'âge de la retraite	18
Graphique 10 :	Évolution du taux de remplacement de revenu, selon le sexe.....	18
Graphique 11 :	Taux de remplacement de revenu, selon la présence de revenu autonome	19
Graphique 12 :	Taux de remplacement de revenu des femmes, selon l'état matrimonial	19
Graphique 13 :	Taux de remplacement de revenu des hommes, selon l'état matrimonial.....	20
Graphique 14 :	Taux de remplacement de revenu, selon le niveau de revenu avant la retraite	20
Graphique 15 :	Composition du revenu avant et après la retraite – Personnes dont la fin d'emploi précède le début du revenu de retraite	24
Graphique 16 :	Composition du revenu avant et après la retraite – Personnes dont la fin d'emploi coïncide avec le début du revenu de retraite	24
Graphique 17 :	Composition du revenu avant et après la retraite – Personnes dont la fin d'emploi suit le début du revenu de retraite.....	25
Graphique 19 :	Évolution des revenus de régimes privés de retraite.....	32
Graphique 20 :	Évolution des revenus de régimes publics	32
Graphique 21 :	Évolution des différentes sources de revenu pour ceux qui ont pris une retraite avant 60 ans.....	33
Graphique 22 :	Évolution des différentes sources de revenu pour ceux qui ont pris une retraite à 60 ans ou après	33

Liste des tableaux

Tableau 1 : Proportion de retraités ayant un revenu de travail dans l'année qui suit la retraite	21
Tableau 2 : Proportion de retraités ayant un revenu de travail dans la dixième année qui suit la retraite	21
Tableau 3 : Caractéristiques des retraités, selon le mode de transition travail-retraite	23
Tableau 4 : Caractéristiques des retraités, selon la composition du revenu de retraite	26
Tableau 5 : Caractéristiques des retraités, selon la prise de retraite volontaire ou forcée	27
Tableau 6 : Proportion de retraite progressive ou totale	28
Tableau 7 : Définition de la retraite	43
Tableau 8 : Modes de transition travail-retraite	45

1. Mise en contexte

En novembre 2005, la Régie des rentes du Québec publiait une étude longitudinale intitulée *Transition travail-retraite*. L'auteur de cette étude, M. Pierre Drolet, a développé une approche méthodologique permettant de déterminer une fin probable d'emploi et un début probable de retraite en analysant l'historique de revenus des Québécois de 1991 à 2001. La présente étude met à jour ces résultats et contient six années de déclarations fiscales de plus. La période analysée est donc de 1991 à 2007.

Dans son document de consultation *Vers un Régime de rentes du Québec renforcé et plus équitable*, la Régie des rentes mentionne que les Québécois prennent leur retraite en moyenne à 62 ans et qu'ils se distinguent des autres Canadiens et des autres pays du G7 par le fait qu'ils se retirent deux à trois ans plus tôt du marché du travail¹. La méthode utilisée pour établir cet âge moyen est basée sur l'analyse comparative et évolutive des taux d'activité² par groupe d'âge dans une population donnée. La retraite est en quelque sorte définie comme le retrait de la population active sans référence au fait de bénéficier ou non d'un revenu de retraite. Cette méthode a l'avantage de permettre des comparaisons internationales, car plusieurs pays publient leurs statistiques sur les taux d'activité par groupe d'âge. Par contre, elle ne permet pas de préciser comment se fait la transition travail-retraite ni de mesurer l'incidence de la retraite sur le revenu du nouveau retraité.

La présente étude propose une façon différente d'aborder la retraite. Elle dresse le portrait de cette transition entre le marché du travail et la retraite simplement en partant de la prémisse que la retraite se caractérise par une diminution de l'activité rémunératrice et une substitution, du moins partielle, du revenu de travail par un revenu de retraite.

Ce rapport contient 8 sections, incluant celle-ci. La section 2 dresse le portrait global du vieillissement de la population ainsi que la situation de l'emploi pour les Québécois âgés de 45 ans et plus, à partir des données de Statistique Canada. La section 3 présente les résultats sur l'âge de la retraite, qui proviennent de l'étude longitudinale. La section 4 porte sur l'analyse des taux de remplacement de revenus. Les trois différents modes de transition retenus ainsi que les résultats qui y sont rattachés sont décrits à la section 5. La section 6 traite des différents types de retraite ainsi que du retour en emploi de certains retraités. L'évolution des revenus pendant les dix premières années de retraite est analysée à la section 7, et ce, pour les cohortes ayant pris une retraite avant 1998. Finalement, la conclusion fait l'objet de la section 8 et les annexes qui suivent portent sur trois points : l'approche méthodologique, les considérations méthodologiques et les résultats détaillés des modes de transition travail-retraite.

1. Document de consultation – *Vers un régime de rentes du Québec renforcé et plus équitable*, tableau 6, 2009.

2. Par définition, une personne est active si elle occupe un emploi ou en recherche activement un.

2. Population et emploi³

Avant d'analyser l'évolution de la transition travail-retraite, il est important de comprendre l'évolution de la population et de l'emploi au Québec au cours de la période sur laquelle porte l'étude, soit de 1991 à 2007. Cette mise en contexte permettra de comprendre certaines tendances observées dans l'analyse de la transition travail-retraite, puisque cette transition est souvent liée aux conditions du marché du travail.

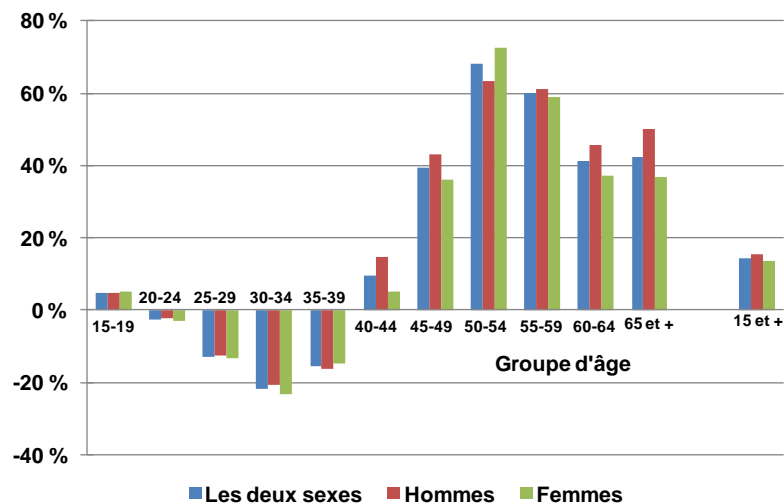
Au Québec, depuis plusieurs années, on entend parler de vieillissement de la population et de pénurie de main-d'œuvre. Le vieillissement de la population fait en sorte que de plus en plus de gens deviennent admissibles à une retraite.

Cette section porte principalement sur le portrait de la population québécoise âgée de 45 ans et plus. L'évolution de la population, des taux d'emploi et de la proportion d'emplois à temps partiel est analysée pour la période de l'étude, soit de 1991 à 2007. Les raisons du travail à temps partiel sont également expliquées pour l'année 2007.

2.1 Évolution de la population

Comme le montre le graphique 1, la population québécoise âgée de 15 ans et plus a augmenté de près de 14 % entre 1991 et 2007 (augmentation annuelle moyenne de 0,8 %). Cette augmentation est assez semblable pour les hommes et les femmes, mais elle est très variable entre les différents groupes d'âge. La plus forte augmentation est concentrée dans les groupes d'âge de 45 ans et plus, alors que la plus forte diminution se situe entre 25 et 39 ans. Cela illustre bien le vieillissement de la population au cours de cette période.

Graphique 1 : Taux d'augmentation de la population québécoise entre 1991 et 2007



3. L'ensemble des données de cette section provient de Statistique Canada, *Enquête sur la population active* –2008.

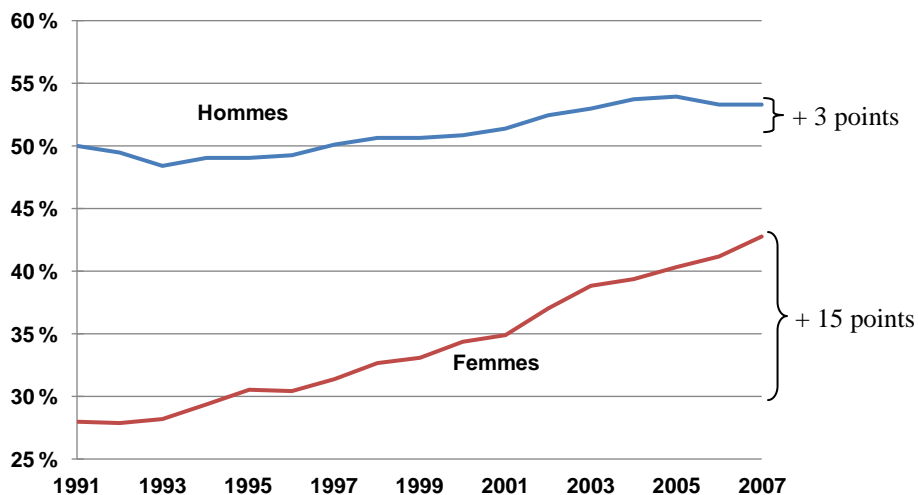
La forte augmentation de la population québécoise âgée de 45 ans et plus a influencé la population active ainsi que l'emploi. Cependant, contrairement à l'évolution de la population, l'augmentation de l'activité et de l'emploi des femmes est largement supérieure à celle des hommes.

2.2 Évolution des taux d'emploi

Afin d'éliminer l'effet de l'augmentation de la population, les taux d'emploi sont utilisés pour déterminer si de plus en plus de gens travaillent. Ces taux représentent la population en emploi sur la population totale. Une augmentation du taux d'emploi signifie donc que le nombre d'emplois augmente plus vite que la population totale.

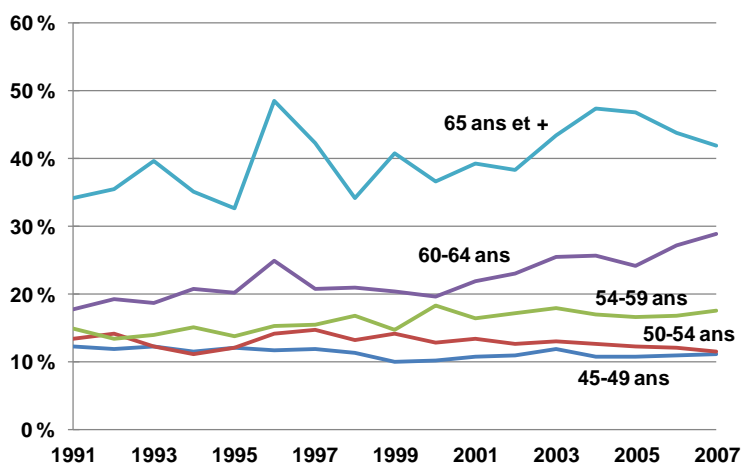
Comme l'indique le graphique 2, le taux d'emploi des personnes de 45 ans et plus a considérablement augmenté au cours de la période étudiée, et ce, plus particulièrement pour les femmes. De 28 % en 1991, le taux d'emploi des femmes a progressé pour atteindre 43 % en 2007, soit une augmentation de plus de 15 points. Quant au taux d'emploi des hommes, il est passé de 50 % à 53 %, soit une augmentation de seulement 3 % en 16 ans.

Graphique 2 : Évolution du taux d'emploi des personnes de 45 ans et plus (1991 à 2007)



Le graphique 3 montre l'évolution de la proportion d'emplois à temps partiel, ce qui permet de vérifier si l'augmentation des taux d'emploi des Québécois de 45 ans et plus est basée sur une augmentation de l'emploi à temps partiel. On constate que ce n'est pas le cas pour tous les groupes d'âge. Pour les groupes d'âge de 45 à 54 ans, la proportion d'emplois à temps partiel est demeurée stable autour de 12 %. On note cependant une augmentation pour les groupes d'âge de 55 à 59 ans, 60 à 64 ans et 65 ans et plus. Pour ce dernier groupe d'âge, la variabilité élevée est due au faible nombre d'emplois dans cette catégorie. C'est le groupe des 60 à 64 ans qui a connu la plus forte augmentation de la proportion d'emplois à temps partiel : elle est passée de 18 % en 1991 à 29 % en 2007.

Graphique 3 : Évolution de la proportion d'emplois à temps partiel (1991 à 2007)

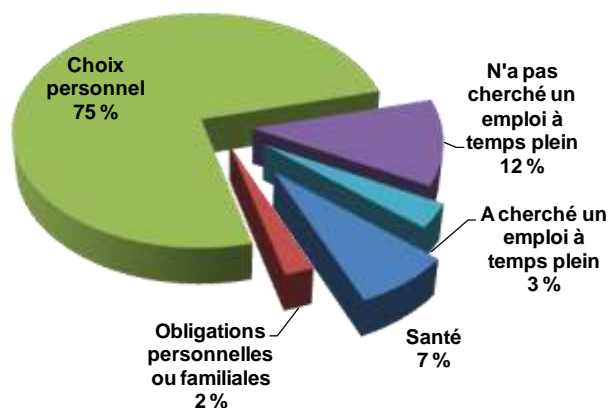


L'évolution des taux d'emplois à temps partiel est similaire pour les hommes et les femmes. Les taux d'emploi à temps partiel des femmes sont cependant supérieurs à ceux des hommes, et ce, peu importe le groupe d'âge.

2.3 Raisons du travail à temps partiel

La section précédente indiquait que la proportion d'emploi à temps partiel pour les personnes de 55 ans et plus était en croissance. Le graphique 4 énumère les raisons pour lesquelles ces personnes occupent un tel emploi. On remarque que 75 % le font par choix personnel et que 12 % travaillent à temps partiel, mais n'ont pas cherché un emploi à temps plein. On note également que seulement 3 % des personnes de 55 ans et plus travaillant à temps partiel ont cherché un emploi à temps plein.

Graphique 4 : Raisons du travail à temps partiel pour les personnes de 55 ans et plus en 2007



En résumé, la population québécoise âgée de 45 ans et plus a subi une forte croissance au cours des années 1991 à 2007. Le taux d'emploi a également augmenté de même que le taux d'emploi à temps partiel pour les personnes âgées de 55 ans et plus. Les gens qui travaillent à temps partiel le font majoritairement par choix personnel.

3. Âge de la retraite

L'âge de la retraite calculé dans cette étude longitudinale est le maximum entre l'âge de fin d'emploi et l'âge de début des revenus de retraite. L'annexe 1 explique l'approche méthodologique utilisée.

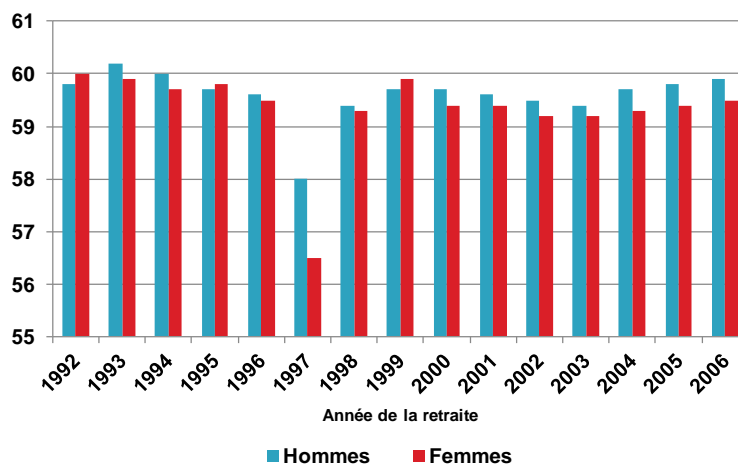
Dans la présente section, l'évolution de l'âge de la retraite est analysée en fonction de différents aspects, c'est-à-dire selon :

- le sexe;
- la présence de revenu autonome;
- l'état matrimonial au moment de la retraite;
- le revenu total avant la retraite.

3.1 Évolution de l'âge moyen de la retraite, selon le sexe

L'évolution de l'âge de la retraite est similaire pour les hommes et les femmes. Cependant, comme l'indique le graphique 5, les femmes prennent leurs retraites plus jeunes que les hommes et l'écart est d'environ 0,5 année. On note toutefois une exception en 1997, où l'âge de la retraite des femmes est inférieur de 1,5 année à celui des hommes. Cette différence est attribuable en grande partie au programme de départ volontaire dans la fonction publique et parapublique québécoise. Ce programme a touché près de 40 000 Québécois et Québécoises. Les femmes représentaient les deux tiers des personnes ayant bénéficié du programme et avaient en moyenne 55 ans, tandis que les hommes avaient 56 ans. En 2006, l'âge moyen de la retraite des femmes se situait à 59,5 ans comparativement à 59,9 pour les hommes.

Graphique 5 : Évolution de l'âge de la retraite, selon le sexe



Dans la version précédente du rapport⁴, qui portait sur les années 1991 à 2001, on mentionnait que la hausse observée en 1998 et 1999 était probablement causée par le contrecoup du départ massif des jeunes retraités en 1997. Cette hypothèse ne pouvait

4. Transition travail-retraite, novembre 2005, Régie des rentes du Québec.

alors être confirmée. Aujourd'hui, on constate que c'est effectivement le cas, car en 2000, l'âge de la retraite est redescendu au niveau de 1996.

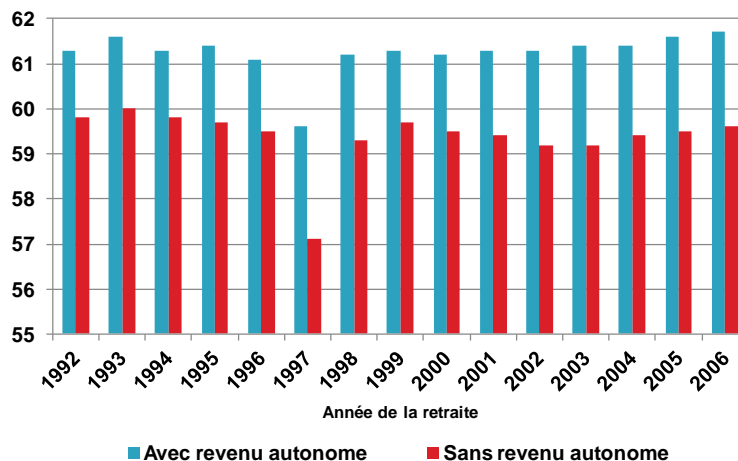
Depuis le début du millénaire, la tendance de l'âge de la retraite s'est inversée. On note une légère augmentation pour les hommes et une certaine stabilité pour les femmes. Le même phénomène a été noté par l'Institut de la statistique du Québec en 2008⁵.

3.2 Évolution de l'âge moyen de la retraite, selon la présence de revenu autonome

L'âge moyen de la retraite varie selon la présence de revenu autonome dans l'année précédant la prise de retraite ou l'arrêt de rémunération. En effet, les Québécois qui ont un revenu provenant d'un travail autonome se retirent en moyenne plus de deux ans plus tard que ceux qui n'en ont pas (61,7 ans comparativement à 59,6 en 2006).

Le graphique 6 présente l'âge moyen de la retraite pour les deux groupes au fil du temps. On remarque encore une fois la forte diminution de l'âge de la retraite survenue en 1997. Cependant, l'âge de la retraite a subi une plus forte baisse pour ceux qui n'avaient pas de revenu autonome, ce qui est normal puisque le programme de départ volontaire s'adressait aux employés de la fonction publique et parapublique québécoise, qui sont salariés. La diminution de l'âge de la retraite pour ceux qui avaient un revenu autonome s'explique probablement par ceux considérés comme mixtes (ayant un revenu salarié et un revenu autonome).

Graphique 6 : Évolution de l'âge de la retraite, selon la présence de revenu autonome



3.3 Évolution de l'âge moyen de la retraite, selon l'état matrimonial

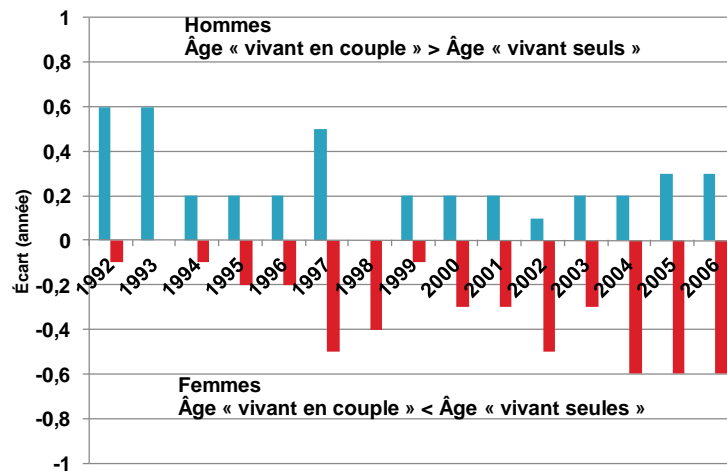
Il existe une différence marquée entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'évolution de l'âge moyen de la retraite selon l'état matrimonial. Les femmes vivant en couple prennent leur retraite plus tôt que celles qui vivent seules. Pour les hommes, on

5. « Portrait des principaux indicateurs des conditions et de la dynamique du travail », *Annuaire québécois des statistiques du travail*, volume 4, numéro 2, 2008, Institut de la statistique du Québec.

observe le phénomène inverse, les hommes vivant en couple prennent leur retraite plus tard que ceux vivant seuls. Pour 2006, l'âge de la retraite était de 59,3 ans pour les femmes vivant en couple et de 59,9 ans pour celles vivant seules (différence de - 0,6 an). Pour les hommes vivant en couple, l'âge de la retraite était de 59,9 ans et de 59,6 ans pour ceux vivant seuls (différence de 0,3 an).

Le graphique 7 montre l'évolution de l'écart entre l'âge de la retraite pour les Québécois vivant en couple et ceux vivant seuls. Les données positives signifient que l'âge de la retraite des personnes vivant en couple est plus élevé que celui de celles vivant seules.

Graphique 7 : Évolution de l'écart entre l'âge de la retraite des personnes vivant en couple ou seules

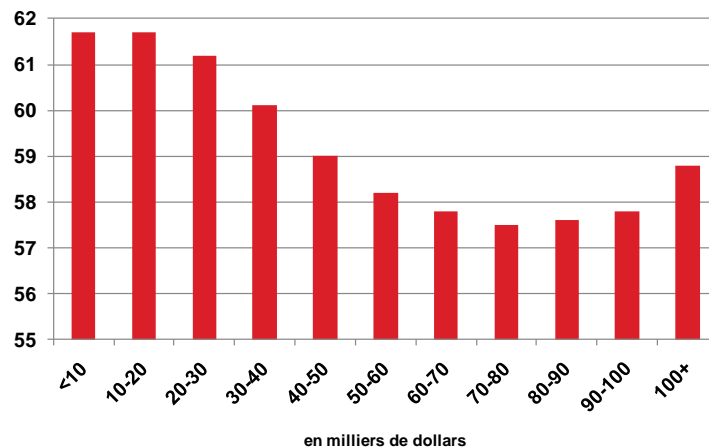


3.4 Âge de la retraite, selon le revenu avant la retraite

Le graphique 8 présente l'âge de la retraite selon le niveau de revenu avant la retraite. Il y a une relation inverse entre l'âge de la retraite et le revenu avant la retraite jusqu'à ce que le revenu atteigne entre 70 000 \$ et 80 000 \$. Pour les plus hauts revenus, on constate que l'âge de la retraite croît avec le revenu. Ces résultats sont similaires aux données obtenues dans un sondage réalisé à l'hiver 2008 par SOM⁶ pour Question Retraite, la Régie des rentes du Québec et la Chaire Groupe Investors en planification financière de l'Université Laval.

6. Sondage sur les attitudes et comportements de la population québécoise en matière de planification financière de la retraite, réalisé du 13 décembre 2007 au 20 janvier 2008 auprès de 2 407 Québécois de 25 ans et plus.

Graphique 8 : Âge de la retraite, selon le niveau de revenu avant la retraite



Il est probable que les personnes ayant un revenu élevé entrent sur le marché du travail à un âge plus avancé en raison des études. Il se peut également qu'elles aient des emplois prestigieux que plusieurs souhaiteraient occuper au-delà de l'âge normal de la retraite. Quant aux bas salariés, ils ont souvent peu d'épargne personnelle et attendent d'être admissibles à la rente de retraite de la Régie des rentes à 60 ans ou à la pension de la Sécurité de la vieillesse à 65 ans pour prendre leur retraite. La grande majorité des personnes qui ont un revenu entre 40 000 \$ et 80 000 \$ disposent probablement d'une épargne privée de retraite (régime de retraite de l'employeur ou REER) qui leur permet de se retirer du marché du travail plus tôt que les autres.

4. Taux de remplacement de revenu

Tout comme pour l'âge de la retraite, l'analyse portera maintenant sur les facteurs ayant une incidence sur le taux de remplacement de revenu à la retraite. Globalement, ce taux se situe en moyenne à 67 % pour la période observée.

Le taux de remplacement du revenu total sera utilisé pour cette analyse et non seulement celui du revenu de travail. Cette méthode a été retenue parce qu'un nombre important de personnes n'ont pas de revenu de travail dans l'année (ou les années) qui précède immédiatement la retraite. Il y a également, de toute évidence, un certain nombre de personnes qui disposent de revenus, autres que des revenus de travail, influençant le choix du moment de la retraite. Le fait aussi que des personnes cumulent revenus de travail et revenus de retraite avant de se retirer définitivement du marché du travail fausse le calcul du taux basé sur les revenus de travail seulement, car certaines d'entre elles profitent de leur admissibilité à un revenu de retraite pour réduire leur effort de travail.

Le taux de remplacement de revenu à la retraite est défini par le rapport entre le revenu total de l'année suivant la retraite et le revenu total de l'année précédant le début de la période de transition travail-retraite (l'annexe 1 fournit plus de détails).

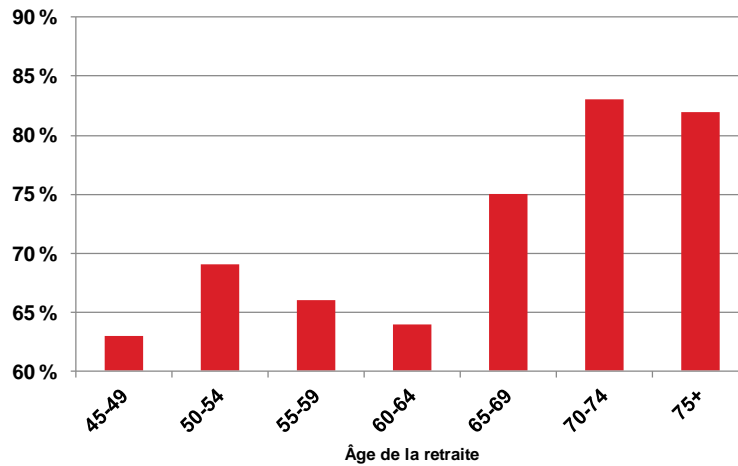
Tout comme dans la section 3, les taux de remplacement de revenu sont évalués en fonction de différents aspects, c'est-à-dire selon :

- l'âge de la retraite;
- le sexe;
- la présence de revenu autonome;
- l'état matrimonial au moment de la retraite;
- le niveau de revenu avant la retraite.

4.1 Taux de remplacement de revenu, selon l'âge de la retraite

Le graphique 9 indique que le taux de remplacement de revenu varie selon l'âge de la retraite. Plus la retraite est tardive, meilleur est le taux de remplacement de revenu. Le fait que les trois quarts des gens aient pris leur retraite entre 55 et 64 ans explique que le taux global soit de 67 % bien que le taux de remplacement de revenu des groupes plus âgés dépasse largement ce niveau.

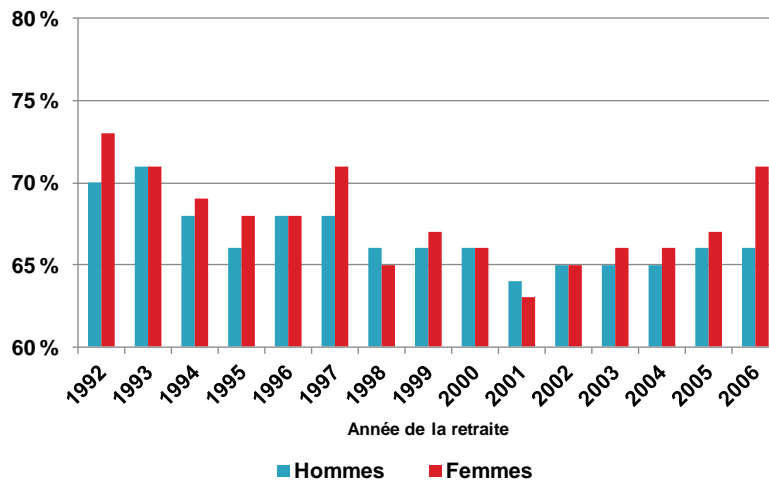
Graphique 9 : Taux de remplacement de revenu, selon l'âge de la retraite



4.2 Évolution du taux de remplacement de revenu, selon le sexe

On remarque, au graphique 10, que le taux de remplacement de revenu a diminué au début des années 90. Par la suite, il est demeuré relativement stable autour de 65 %. Il y a peu de différence dans le taux de remplacement de revenu des hommes et des femmes (autour de 2 %), sauf pour l'année 2006 où la différence a atteint 5 %. Il est probable que le versement de l'équité salariale du gouvernement du Québec en 2007 soit responsable de la hausse non négligeable du taux de remplacement de revenu pour les femmes qui ont pris une retraite en 2006. Le taux correspond en effet au revenu total de 2007 (qui inclut les sommes versées pour le règlement de l'équité salariale) sur celui de 2005. Cette hausse est donc probablement artificielle.

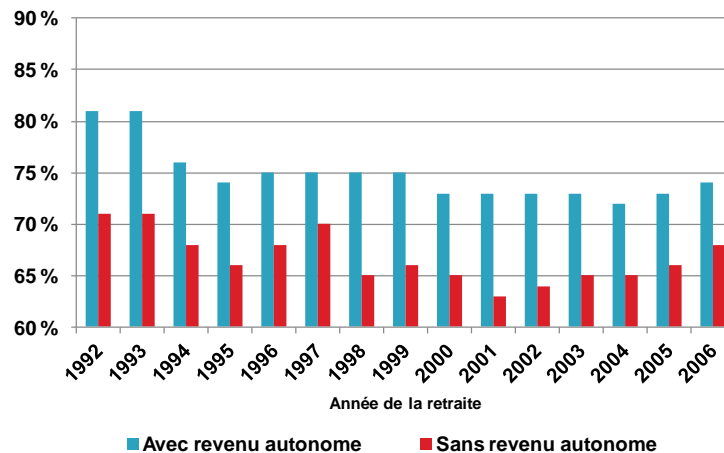
Graphique 10 : Évolution du taux de remplacement de revenu, selon le sexe



4.3 Évolution du taux de remplacement de revenu, selon la présence de revenu autonome

Contrairement au sexe qui a peu d'effet sur le taux de remplacement de revenu, la présence de revenu autonome dans l'année qui précède la retraite a une forte influence sur ce taux. Le graphique 11 montre que ceux qui ont un revenu autonome dans l'année qui précède la retraite ont un taux de remplacement de revenu de près de 10 % plus élevé que celui des personnes qui n'ont pas de revenu autonome, et ce, pour l'ensemble des années étudiées.

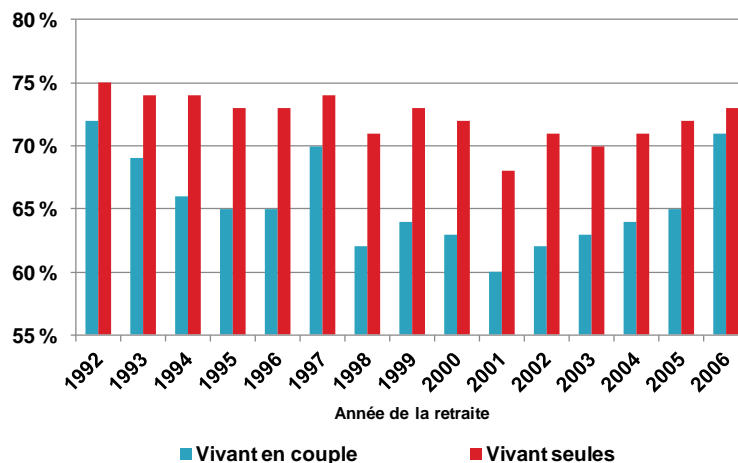
Graphique 11 : Taux de remplacement de revenu, selon la présence de revenu autonome



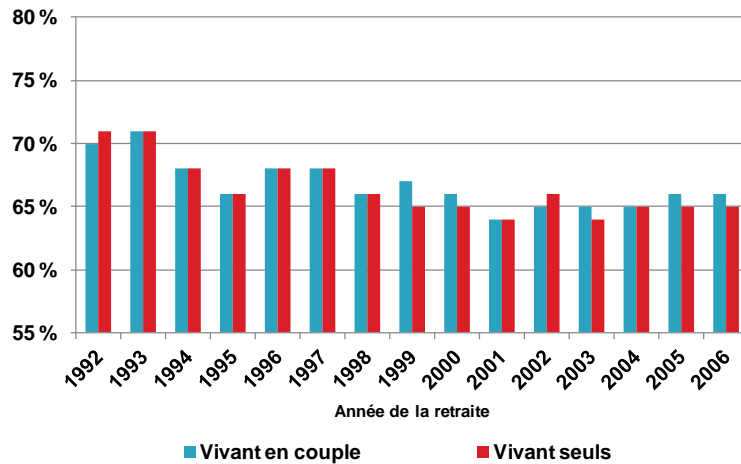
4.4 Évolution du taux de remplacement de revenu, selon l'état matrimonial

Les graphiques 12 et 13 montrent l'évolution du taux de remplacement de revenu selon l'état matrimonial au moment de la retraite. On constate que le taux de remplacement de revenu des femmes diffère selon qu'elles vivent seules ou en couple (graphique 12). Les femmes vivant seules ont un taux de remplacement de revenu supérieur aux femmes vivant en couple. Pour les hommes, on note peu de différence (graphique 13).

Graphique 12 : Taux de remplacement de revenu des femmes, selon l'état matrimonial



Graphique 13 : Taux de remplacement de revenu des hommes, selon l'état matrimonial

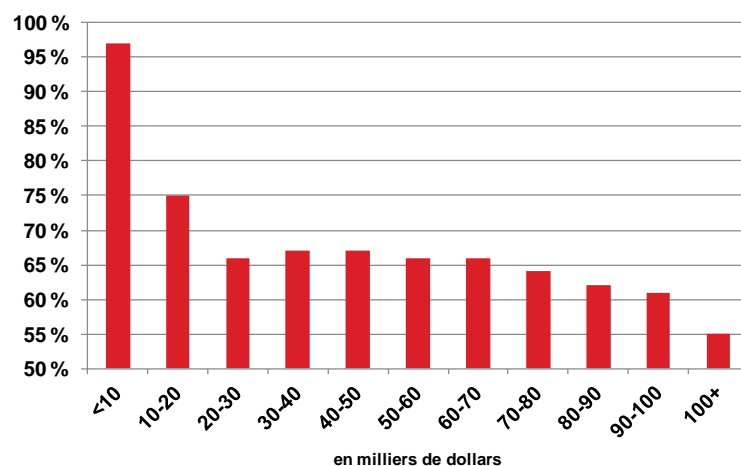


Comme l'indiquait le graphique 7, les femmes vivant en couple prennent leur retraite plus tôt que les femmes vivant seules. Elles ont donc une plus courte période d'accumulation en vue de la retraite, ce qui peut expliquer l'écart observé au graphique 12.

4.5 Taux de remplacement de revenu, selon le niveau de revenu avant la retraite

Tout comme la relation entre l'âge de la retraite et le revenu, le taux de remplacement de revenu diminue lorsque le revenu avant la retraite augmente. À cet égard, le graphique 14 révèle que ceux qui ont un revenu en deçà de 20 000 \$ ont un taux de remplacement de revenu supérieur à 75 %. Pour ceux ayant un revenu entre 20 000 \$ et 80 000 \$, le taux est autour de 65 %, tandis que pour ceux ayant un plus haut revenu, le taux est inférieur à 65 %. Cependant, ces personnes ont probablement de l'épargne non enregistrée qui n'entre pas dans le calcul du revenu puisque ces sommes ne sont pas imposables et qui fait augmenter leur taux de remplacement de revenu. Cette information n'est toutefois pas disponible à partir des données utilisées.

Graphique 14 : Taux de remplacement de revenu, selon le niveau de revenu avant la retraite



Si on ne tenait pas compte des revenus de travail après la retraite pour calculer le taux de remplacement de revenu, les retraités ayant un revenu supérieur à 80 000 \$ auraient un taux de remplacement beaucoup plus faible puisqu'ils continuent de toucher un revenu de travail dans les années qui suivent la retraite.

Le tableau 1 porte sur la proportion de retraités qui ont un revenu de travail dans l'année qui suit la retraite. On y constate que les Québécois ayant les plus hauts revenus sont plus susceptibles d'avoir un revenu de travail après avoir pris leur retraite. On peut penser qu'ils continuent de toucher un revenu de travail afin d'améliorer leurs gains et ainsi conserver un certain rythme de vie à la retraite.

Tableau 1 : Proportion de retraités ayant un revenu de travail dans l'année qui suit la retraite

Revenu total avant la retraite	Hommes	Femmes	Total
Moins de 20 000 \$	30 %	19 %	22 %
20 000 \$ - 39 999 \$	28 %	18 %	22 %
40 000 \$ - 59 999 \$	33 %	20 %	28 %
60 000 \$ - 79 999 \$	40 %	24 %	37 %
80 000 \$ et plus	50 %	36 %	48 %
Total	35 %	20 %	29 %

Près d'un retraité sur trois travaille dans l'année qui suit la retraite et cette proportion augmente à un sur deux pour ceux ayant les plus hauts revenus de préretraite. Qu'en est-il dix ans plus tard? Le tableau 2 indique la proportion de retraités qui ont un revenu de travail dans la dixième année qui suit la retraite. La proportion globale diminue à moins de 20 %, mais pour ceux ayant des revenus de préretraite de 80 000 \$ et plus, elle demeure sensiblement la même avec 43 % comparativement à 48 % après un an. La proportion de femmes avec un revenu de travail diminue plus que la proportion d'hommes. De plus, les Québécois qui avaient un revenu inférieur à 40 000 \$ sont les moins susceptibles de continuer de travailler longtemps après la retraite.

Tableau 2 : Proportion de retraités ayant un revenu de travail dans la dixième année qui suit la retraite

Revenu total avant la retraite	Hommes	Femmes	Total
Moins de 20 000 \$	4 %	2 %	3 %
20 000 \$ - 39 999 \$	8 %	7 %	8 %
40 000 \$ - 59 999 \$	20 %	17 %	19 %
60 000 \$ - 79 999 \$	33 %	20 %	30 %
80 000 \$ et plus	44 %	30 %	43 %
Total	23 %	12 %	18 %

Note : Ce tableau porte sur les personnes ayant pris leur retraite entre 1991 et 1997 seulement.

5. Transition travail-retraite

Dans cette section, les retraités sont divisés selon trois modes de transition travail-retraite en fonction du moment où ils cessent leur emploi et celui où ils commencent à toucher un revenu de retraite :

- Groupe 1 : ceux dont la fin d'emploi précède le début du revenu de retraite.
- Groupe 2 : ceux dont la fin d'emploi coïncide avec le début du revenu de retraite.
- Groupe 3 : ceux dont la fin d'emploi suit le début du revenu de retraite.

Pour chaque mode de transition, l'analyse porte sur l'âge de la retraite, le taux de remplacement de revenu, le revenu et la composition de ce revenu avant et après la retraite.

Le tableau 3 décrit les principales caractéristiques des retraités pour les trois modes de transition travail-retraite analysés.

Tableau 3 : Caractéristiques des retraités, selon le mode de transition travail-retraite

Mode de transition travail-retraite	Population de référence		Âge moyen		Taux de remplacement de revenu
	Nombre	%	Au premier événement	À la retraite	
Fin d'emploi précède le début du revenu de retraite	47 503	12	55,0	59,8	49 %
Fin d'emploi coïncide avec le début du revenu de retraite	303 758	77	58,5	58,5	68 %
Fin d'emploi suit le début du revenu de retraite	44 857	11	60,1	64,3	78 %
Total	396 118	100	58,3	59,3	67 %

Par souci de simplification dans les graphiques suivants, les revenus des retraités sont divisés en quatre sources de revenu :

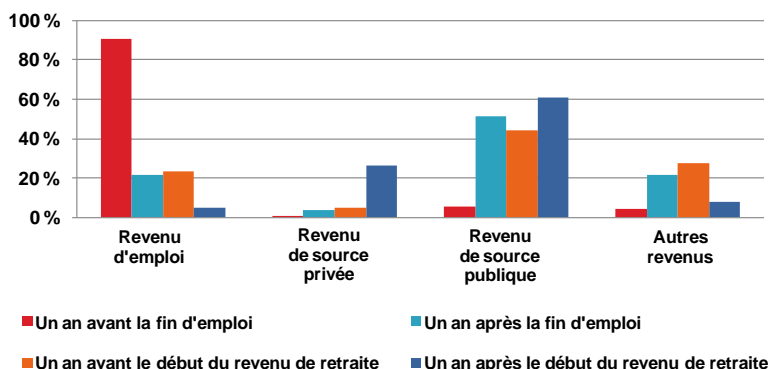
- les revenus d'emploi;
- les revenus de régimes privés de retraite⁷;
- les revenus de régimes publics;
- les autres revenus.

5.1 Portrait des retraités dont la fin d'emploi précède le début du revenu de retraite

Environ 12 % des retraités ont quitté leur emploi avant de toucher un revenu de retraite. Ils ont donc eu une période d'inactivité, qui se caractérise par l'absence de revenu d'emploi avant de toucher leur revenu de retraite. Cette période d'inactivité semble correspondre à une période de chômage, de maladie ou d'accident, car la principale source de revenu provient des régimes publics, comme le révèle le graphique 15.

7. Les revenus de régimes privés de retraite incluent les REER et les régimes complémentaires de retraite.

Graphique 15 : Composition du revenu avant et après la retraite – Personnes dont la fin d’emploi précède le début du revenu de retraite



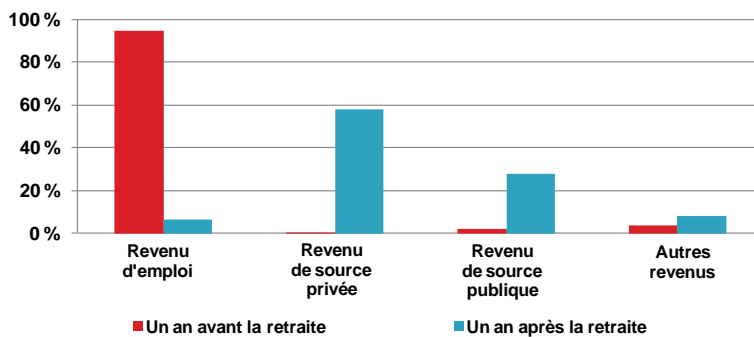
Les personnes de ce groupe ont quitté le marché du travail à l’âge de 55,0 ans et ont commencé à toucher un revenu de retraite à l’âge de 59,8 ans. Il s’écoule donc, en moyenne, près de cinq années entre la fin d’emploi et le début de la retraite. Le taux de remplacement de revenu de 49 % est beaucoup plus faible que celui des deux autres groupes.

5.2 Portrait des retraités dont la fin d’emploi coïncide avec le début du revenu de retraite

Pour la majorité des personnes (77 %), la fin d’emploi coïncide avec le début de la perception d’un revenu de retraite. On pourrait donc croire que les gens attendent d’être admissibles à un revenu de retraite pour mettre fin à leur carrière.

La principale source de revenu avant la retraite est, bien évidemment, le revenu d’emploi, qui représente 95 % du revenu total. Un an après la retraite, la principale source de revenu est le revenu provenant des régimes privés de retraite, qui représente 58 % du revenu total. Le graphique 16 indique également que la part de revenu provenant des régimes publics atteint 28 % après la retraite.

Graphique 16 : Composition du revenu avant et après la retraite – Personnes dont la fin d’emploi coïncide avec le début du revenu de retraite



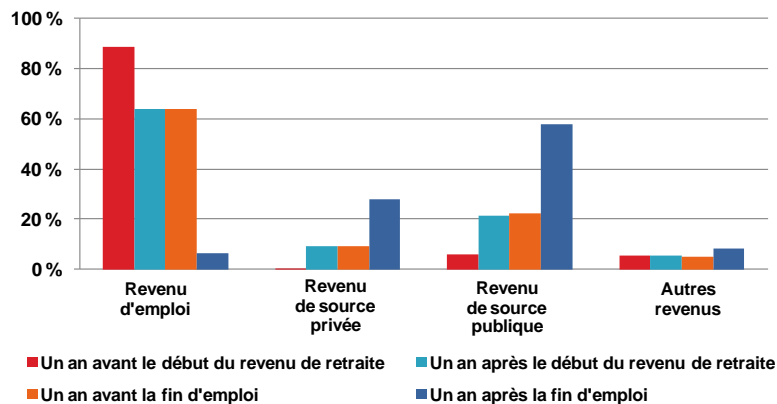
Les personnes de ce groupe ont pris leur retraite à l'âge de 58,5 ans. C'est le plus jeune âge parmi les trois groupes analysés. Leur taux de remplacement de revenu se situe à 68 %.

5.3 Portrait des retraités dont la fin d'emploi suit le début du revenu de retraite

Le dernier groupe représente 11 % de la population de l'étude. Ces personnes ont donc commencé à toucher des revenus de retraite avant d'arrêter de travailler. Elles ont cessé de travailler à l'âge de 64,3 ans, soit plus de quatre années après avoir reçu leur premier revenu de retraite. Leur taux de remplacement de revenu est le plus élevé des trois groupes et se situe à 78 %.

La composition du revenu avant de toucher un revenu de retraite et après la fin de l'emploi ressemble aux deux autres groupes. La différence se situe entre les deux événements. Le graphique 17 montre, dans l'année qui suit le début du revenu de retraite, une diminution de la part du revenu d'emploi de plus de 20 % et une augmentation de la part du revenu provenant des régimes publics d'un niveau similaire. Il semble donc que les personnes de ce groupe se retirent progressivement du marché du travail au fur et à mesure qu'elles deviennent admissibles à des rentes des régimes publics. On remarque également que la part des régimes privés est relativement faible, ce qui indique que les retraités de ce groupe possèdent peu d'épargne dans un tel régime.

Graphique 17 : Composition du revenu avant et après la retraite – Personnes dont la fin d'emploi suit le début du revenu de retraite



5.4 Portrait des retraités, selon la composition du revenu de retraite

Parmi les revenus de régimes publics, on peut isoler deux types de revenu de retraite : les prestations du Régime de rentes du Québec (RRQ) et la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV). Il existe également le Supplément de revenu garanti (SRG), mais il n'est pas possible d'isoler cette source de revenu dans le fichier de données utilisé. Le SRG est toutefois inclus dans le total des revenus provenant de régimes publics.

Le tableau 4 présente certaines caractéristiques des retraités selon la composition du revenu au moment de la retraite. Il faut noter que les personnes qui ne touchent qu'une seule source de revenu de retraite au début de leur retraite peuvent commencer à recevoir des revenus provenant des autres sources plus tard. La même remarque s'applique pour celles qui ont initialement deux sources de revenu de retraite. Les résultats détaillés se trouvent à l'annexe 3.

Tableau 4 : Caractéristiques des retraités, selon la composition du revenu de retraite

Composition du revenu de retraite	Population de référence		Âge moyen à la retraite	Taux de remplacement de revenu	Revenu avant la retraite (en dollars de 2007)
	Nombre	%			
Revenu de retraite débute avec un seul type de revenu					
Privé	191 229	48	56,0	68 %	58 545
Public (RRQ)	97 049	25	61,8	60 %	30 625
Public (SV)	4 032	1	66,5	76 %	35 554
Revenu de retraite débute avec deux types de revenu					
Privé+Public (RRQ)	67 822	17	61,2	69 %	53 210
Public (RRQ+SV)	23 345	6	65,9	72 %	36 679
Privé+Public (SV)	732	0	65,5	71 %	50 438
Revenu de retraite débute avec les trois types de revenu					
Privé+Public (RRQ et SV)	11 909	3	65,2	70 %	51 201
Total	396 118	100	59,3	67 %	49 033

La présence des différents types de revenu à la retraite permet de faire le lien entre l'accessibilité à ces revenus et son influence sur la prise de la retraite. Autrement dit, l'âge de la retraite, le taux de remplacement de revenu à la retraite et le revenu moyen avant et après la retraite varient en fonction de la composition du revenu de retraite.

Il ressort clairement que le fait d'avoir participé activement à la constitution d'un régime privé de retraite (RPR) en cotisant à un RCR ou en contribuant à un REER accélère la prise de la retraite. Ainsi, avant l'âge de 60 ans, la prise de la retraite est strictement reliée à la présence de l'épargne privée de retraite puisque l'admissibilité aux autres revenus débute à 60 ans pour la rente de retraite du RRQ ou à 65 ans pour la pension de Sécurité de la vieillesse⁸. On remarque également que les gens qui possèdent de l'épargne privée de retraite ont des revenus beaucoup plus élevés que les autres.

La transition travail-retraite, considérée selon la composition du revenu de retraite, indique un modèle qui s'observe dans 68 % des cas : la retraite commence par la perception d'un revenu provenant d'un RPR. C'est d'ailleurs l'unique premier revenu de retraite dans 48 % des cas. La perception de l'épargne privée de retraite se fait en même temps que la perception de la rente de retraite du RRQ dans 17 % des cas.

Soulignons qu'il est très rare (à peine 3 %) qu'un retraité attende à 65 ans pour demander simultanément les trois types de revenu de retraite (RPR, RRQ et SV).

8. En décembre 2009, la Régie des rentes du Québec a publié une étude intitulée *Évolution de la retraite anticipée*, qui se concentre sur les retraités qui ont pris une retraite avant l'âge de 60 ans. L'étude est disponible à l'adresse suivante : www.rrq.gouv.qc.ca/publications/etudes.

6. Types de retraite

Cette section aborde la décision de la prise de la retraite. Prendre sa retraite est souvent un choix personnel, mais dans certains cas, les gens peuvent être forcés de prendre une retraite en raison, par exemple, d'une mise à pied. De plus, certaines personnes qui prennent leur retraite le font progressivement et d'autres cessent complètement leur activité rémunératrice, quelquefois temporairement.

6.1 Retraite volontaire ou forcée

Dans cette étude, la retraite volontaire se définit par un passage direct du marché du travail à la retraite ou par une continuité de l'emploi tout en recevant un revenu de retraite. Lorsqu'une personne vit une période d'inactivité (sans revenu d'emploi) avant le début de la perception d'un revenu de retraite, elle est présumée avoir pris une retraite forcée. L'utilisation de ce critère surestime le nombre de personnes qui ont pris une retraite volontaire, puisqu'on ne tient pas compte de celles qui utilisent leur REER dans l'année suivant la retraite ou qui étaient tout de même admissibles à une rente de retraite d'un régime privé ou public au moment de la fin d'emploi. Les données disponibles ne permettent pas d'arriver à un résultat plus précis pour cette clientèle.

Selon cette définition, tous les retraités du groupe 1 dont les caractéristiques sont décrites au tableau 3 auraient été forcés de prendre leur retraite. On considère donc que les retraités des deux autres catégories ont pris volontairement leur retraite. Le tableau 5 présente les résultats pour ces deux catégories.

Tableau 5 : Caractéristiques des retraités, selon la prise de retraite volontaire ou forcée

Type de retraite	Population de référence		Âge moyen		Taux de remplacement de revenu
	Nombre	%	Au premier événement	À la retraite	
Retraite volontaire	348 615	88	58,7	59,2	69 %
Retraite forcée	47 503	12	55,0	59,8	49 %
Total	396 118	100	58,3	59,3	67 %

La majorité des Québécois (88 %) ont choisi le moment de leur retraite. Les autres (12 %) la subissent. Ceux qui se retirent volontairement quittent le marché du travail en moyenne à 58,7 ans, contrairement à 55,0 ans pour ceux qui ont été forcés de se retirer. Le taux de remplacement de revenu est de 69 % pour ceux qui prennent volontairement leur retraite comparativement à 49 % pour les autres. La section 4.5 indiquait que le taux de remplacement diminue lorsque le revenu augmente. Or, dans le cas présent, le revenu de préretraite moyen de ceux qui ont pris une retraite volontaire (50 000 \$) est plus élevé que celui de ceux qui ont pris une retraite forcée (39 000 \$). Ce résultat semble donc démontrer que les personnes les moins fortunées sont plus susceptibles de vivre une période de transition difficile lorsque la fin d'emploi survient plus tôt que prévu. Celles ayant un plus haut revenu peuvent compenser la fin d'emploi hâtive par un revenu

provenant d'un régime de retraite ou d'un REER et sont alors considérées comme ayant pris une retraite volontaire.

6.2 Retraite progressive ou totale

Dans cette étude, si dans l'année qui suit la retraite le revenu d'emploi devient nul⁹, on considère que la personne a pris une retraite totale. Dans le cas contraire, on parle plutôt d'une retraite progressive¹⁰.

Le tableau 6 compare les résultats de cette étude à ceux obtenus dans un sondage¹¹ réalisé à l'hiver 2008 par SOM pour Question Retraite, la Régie des rentes du Québec et la Chaire Groupe Investors en planification financière de l'Université Laval.

La majorité des Québécois (83 %) se retirent totalement du marché du travail au moment de la retraite, tandis que les autres (17 %) se retirent progressivement. On remarque qu'il y a peu de différence sur l'âge de la prise de retraite, mais que le taux de remplacement de revenu est plus élevé dans le cas de la retraite progressive. Cette différence vient du fait que l'ensemble des gens qui sont en retraite progressive ont toujours un revenu d'emploi après la retraite, ce qui génère un revenu supplémentaire que les autres n'ont pas.

Tableau 6 : Proportion de retraite progressive ou totale

Type de retraite	Population de référence		Sondage 2008	Âge moyen à la retraite	Taux de remplacement de revenu
	Nombre	%	Proportion %		
Retraite progressive	66 473	17	20	59,4	72 %
Retraite totale	329 645	83	80	59,3	66 %
- Définitive	304 007	77	72	59,4	66 %
- Temporaire	25 638	6	8	58,0	61 %

6.3 Retour au travail des retraités

La retraite totale ne signifie pas qu'elle soit définitive. Un certain nombre de personnes reviennent sur le marché du travail après s'en être retirées totalement pour au moins un an. Seulement 6 % des Québécois réintègrent ainsi le marché du travail après avoir pris leur retraite (voir « Temporaire » dans le tableau 6). On constate que ceux-ci sont plus jeunes que ceux qui ont pris une retraite définitive ou progressive.

9. Une personne retraitée est réputée avoir un revenu d'emploi nul au cours d'une année si son revenu d'emploi de l'année en question est inférieur à 10 % du revenu d'emploi de l'année précédant la retraite.

10. Ici, on ne parle pas de retraite progressive au sens de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, mais bien d'un retrait graduel du marché du travail.

11. *Sondage sur les attitudes et comportements de la population québécoise en matière de planification financière de la retraite*, réalisé du 13 décembre 2007 au 20 janvier 2008 auprès de 2 407 Québécois de 25 ans et plus.

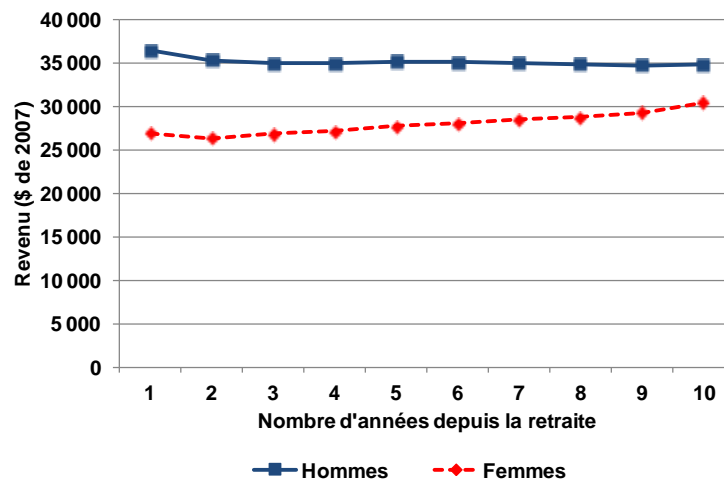
Pour les années de retraite récentes, les données sont partielles puisqu'il y a peu d'années possibles de retour au travail. Le nombre augmentera avec l'ajout d'années supplémentaires dans le futur. Historiquement, entre 6 % et 8 % des gens prennent une retraite temporaire. Pour les deux dernières années analysées, les taux sont de 5 % pour l'année de retraite 2005 et de 3 % pour 2006.

7. Évolution des revenus à la retraite

Cette section porte sur l'évolution du revenu total ainsi que l'évolution des principales sources de revenu qui le composent au cours des dix années suivant la retraite. Il est donc possible de déterminer quelles sources de revenu augmentent et lesquelles diminuent afin de pouvoir trouver des explications possibles aux tendances observées.

Le graphique 18 montre l'évolution du revenu total pour les hommes et les femmes. On constate que, dans l'ensemble, le revenu total varie peu une fois que la retraite est prise. Pour les hommes, le revenu total connaît une diminution annuelle moyenne de 0,5 % tandis que le revenu des femmes augmente annuellement de 1,4 %. L'écart entre le revenu des hommes et celui des femmes se réduit donc au fil des années. L'écart passe de 9 500 \$ à 4 400 \$, soit une diminution de l'écart de plus de 50 %.

Graphique 18 : Évolution du revenu total au cours des dix années suivant la retraite



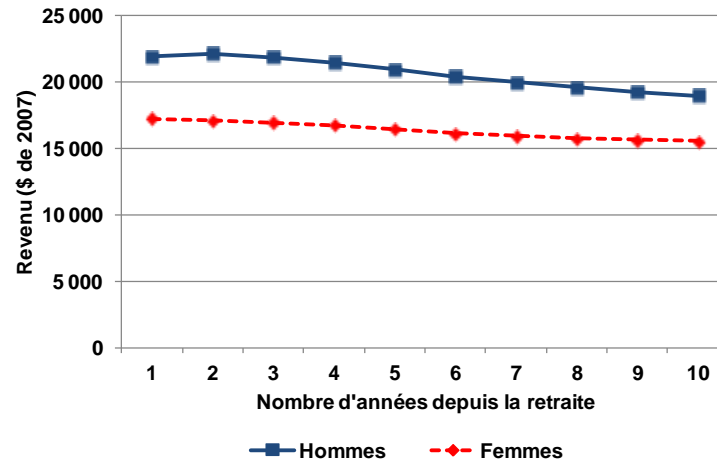
On peut penser que l'âge de la retraite influence l'évolution du revenu total après la retraite et que les personnes qui se retirent tôt voient leur revenu diminuer plus que celles qui se retirent plus tard. Dans les faits, l'évolution du revenu n'est que très peu influencée par l'âge de la retraite. C'est plutôt le niveau du revenu à la retraite qui est influencé par l'âge. Les gens qui se retirent tôt ont un revenu à la retraite plus élevé que ceux qui se retirent plus tard, mais l'écart entre les deux change peu dans les années suivant la retraite.

L'analyse de l'évolution des différentes sources de revenu semble expliquer les différences entre les hommes et les femmes. Comme l'indiquent les graphiques 19 et 20, les revenus de régimes privés de retraite diminuent dans les années suivant la retraite tandis que les revenus de régimes publics augmentent.

Les revenus de régimes privés diminuent probablement à cause de la non-indexation de la plupart des revenus de source privée. On constate que le revenu des femmes diminue moins que celui des hommes. L'espérance de vie plus élevée des femmes fait en sorte que

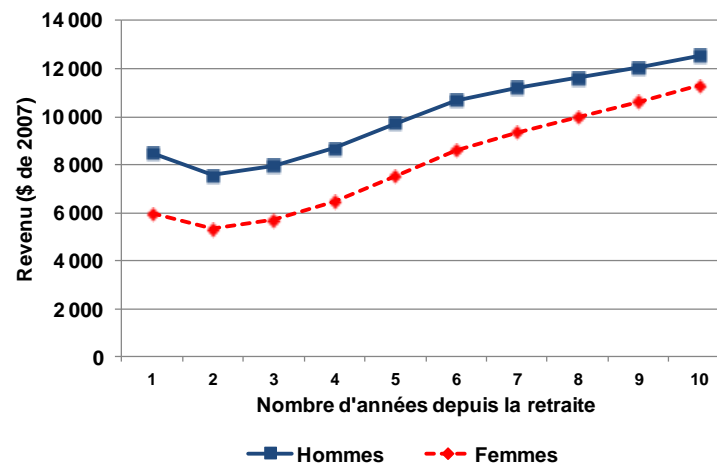
celles-ci sont plus susceptibles de recevoir une rente de conjoint survivant du régime privé de retraite du conjoint.

Graphique 19 : Évolution des revenus de régimes privés de retraite



En ce qui concerne les revenus de régimes publics, on remarque que ces revenus augmentent dans les années suivant la retraite. L'accès graduel aux divers revenus de régimes publics ainsi que l'indexation de la majorité de ces prestations sont les deux raisons principales qui expliquent cette hausse. Comme dans le cas des régimes privés de retraite, l'espérance de vie élevée des femmes fait en sorte qu'elles sont plus susceptibles de recevoir une rente de conjoint survivant du Régime de rentes du Québec. C'est pourquoi leur revenu de régimes publics augmente plus rapidement que celui des hommes.

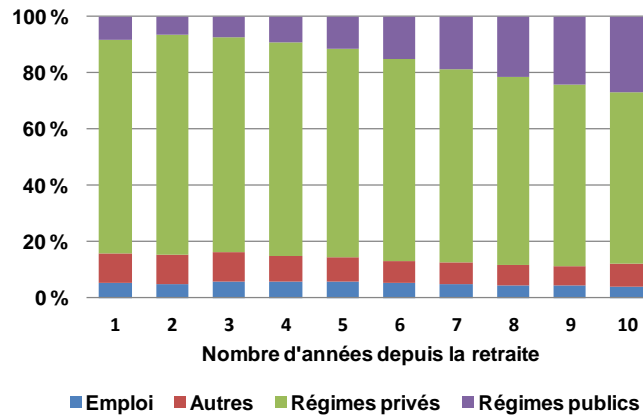
Graphique 20 : Évolution des revenus de régimes publics



Il a déjà été mentionné que l'âge de la retraite avait peu d'influence sur l'évolution du revenu total à la retraite. C'est plutôt l'évolution de la composition de ce revenu total qui diffère selon l'âge de la retraite, surtout entre les gens qui se retirent avant 60 ans et ceux qui se retirent à 60 ans ou après.

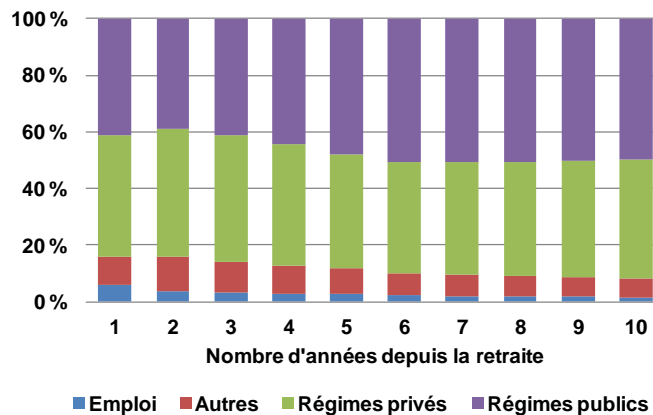
Le graphique 21 porte sur l'évolution des différentes sources de revenu pour ceux qui ont pris une retraite avant l'âge de 60 ans, soit avant d'avoir accès aux prestations de retraite des régimes publics. Au début de leur retraite, les gens comptent en grande partie sur les revenus des régimes privés de retraite. En effet, on peut voir que, dans les premières années de retraite, la part du revenu provenant des régimes privés représente plus de 75 % du revenu total. La part des revenus provenant des régimes publics augmente avec les années au fur et à mesure que ces retraités deviennent admissibles.

Graphique 21 : Évolution des différentes sources de revenu pour ceux qui ont pris une retraite avant 60 ans



Le graphique 22 montre la même évolution, mais pour ceux qui ont pris une retraite à 60 ans ou après, donc à un âge où ils peuvent déjà être admissibles à certaines prestations des régimes publics. On remarque que la part des régimes privés et publics est similaire dans les quelques années qui suivent la retraite et que la part des régimes publics dépasse celle des régimes privés cinq années après la retraite puisque tous les retraités ont à ce moment accès à la pension de la Sécurité de la vieillesse (sauf exception).

Graphique 22 : Évolution des différentes sources de revenu pour ceux qui ont pris une retraite à 60 ans ou après



8. Conclusion

Cette étude présente une façon simple et efficace de suivre l'évolution des tendances liées à la retraite. Que ce soit l'âge de la retraite, le taux de remplacement de revenu ou la manière dont la transition travail-retraite s'effectue, les résultats de cette étude pourront être consultés dans le futur puisque la source des données utilisées sera toujours disponible.

Selon la méthode utilisée et les résultats de cette étude :

- Les Québécois prennent leur retraite à l'âge moyen de 59 ans. Les femmes la prennent à un plus jeune âge que les hommes et même encore plus tôt si elles vivent en couple.
- L'âge de la prise de retraite était en baisse au début des années 1990 et a atteint un sommet en 1997 en raison du programme de départ volontaire dans le secteur public et parapublic québécois. Par la suite, l'âge de la retraite a très peu varié, mais il semble en hausse depuis 2003.
- Le fait d'avoir de l'épargne privée de retraite se traduit souvent par une retraite plus hâtive : en moyenne six ans plus tôt pour ceux qui ont participé à un régime de retraite d'employeur ou qui ont cotisé à un REER.
- L'âge de la retraite varie aussi en fonction du revenu. Les personnes qui ont de meilleurs revenus quittent le marché du travail en moyenne quatre ans avant celles qui se situent au bas de l'échelle de revenu.
- Le taux de remplacement de revenu à la retraite a beaucoup fluctué au fil du temps, mais il se situe en moyenne à 67 %. Ce taux varie en fonction du revenu, les personnes à faible revenu profitant généralement d'un plus haut taux de remplacement de revenu que celles ayant un revenu élevé.
- La majorité (88 %) des Québécois choisissent le moment de prendre leur retraite. Généralement, le retrait du marché du travail est total (82 %).
- Il y a environ 12 % des gens qui semblent subir la retraite. Ces personnes connaissent une période d'inactivité (revenu de travail nul) avant de toucher leur revenu de retraite. Il s'écoule en moyenne plus de trois ans entre le moment où elles cessent de travailler et celui où elles perçoivent un revenu de retraite.
- Les personnes qui continuent de travailler après avoir commencé à toucher leur rente de retraite restent en moyenne plus de quatre années sur le marché du travail avant de s'en retirer complètement.
- Peu importe l'âge où la retraite a été prise, on note que les revenus d'emploi comptent pour une infime partie du revenu total à la retraite et on remarque l'importance des régimes privés de retraite dans le système québécois puisque ceux-ci comptent pour une très grande part du revenu après la retraite.

Annexes

Annexe 1 : Approche méthodologique

La Régie des rentes du Québec dispose, aux fins de recherche, d'une base de données longitudinale sans renseignements nominatifs, qui a été constituée à l'aide de données provenant de Revenu Québec. Le fichier contient de l'information sur les revenus de près de 7,6 millions d'individus, notamment les revenus de travail et de retraite des Québécois au cours de la période s'échelonnant de 1991 à 2007.

L'approche méthodologique retenue pour déterminer et définir la période de transition travail-retraite d'une population donnée repose sur le fait qu'une prise de retraite s'accompagne généralement d'une baisse sensible du revenu de travail et d'une présence soudaine et permanente d'un revenu de retraite. Ainsi, l'analyse de l'évolution et de la composition des revenus sur une période de temps suffisamment longue permet de constater les transitions potentielles entre le travail et la retraite, même s'il n'y a pas d'indication formelle dans la base de données révélant qu'une personne a pris sa retraite. Plus précisément, la méthode consiste à découvrir les personnes qui présentent une fin probable d'emploi et un début probable de retraite dans leur historique de revenus, pour ensuite en déduire le moment précis de la prise de retraite.

Il y a fin probable d'emploi si le revenu d'emploi subit une baisse importante, rapide et permanente au cours de la période d'observation. Il y a début probable de retraite s'il y a présence d'un revenu de retraite¹² qui se prolonge jusqu'à la fin de la période d'observation. Les personnes qui touchaient déjà un revenu de retraite en 1991 ont été exclues, car il était alors impossible de décrire comment s'est effectuée la transition travail-retraite.

Une personne qui est à la fois en situation de fin probable d'emploi et de début probable de retraite sera réputée avoir pris sa retraite si son revenu est majoritairement composé (au moins 50 %) de revenus de travail en début de processus de transition travail-retraite et qu'il est majoritairement composé de revenus de retraite à la fin du processus. Le processus de transition travail-retraite peut s'échelonner sur plusieurs années.

Selon cette définition, une personne n'ayant jamais exercé une activité rémunératrice ne peut prétendre être en retraite. La définition n'exclut pas toutefois qu'un retraité puisse travailler. Elle ne permet pas non plus de conclure qu'une personne est retraitée du seul fait qu'elle touche un revenu de retraite. Sur les millions de Québécois qui alimentent la base de données, il s'en trouve plus de 400 000 qui satisfont aux critères établis et pour lesquels il a été possible de décrire comment la transition travail-retraite s'est déroulée.

12. Le revenu de retraite comprend la rente de retraite du régime public, soit du Régime de rentes du Québec (RRQ) ou du Régime de pensions du Canada (RPC), la rente de retraite d'un régime privé (RCR), la rente viagère obtenue par la conversion de sommes accumulées dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV).

Le calcul de l'âge au moment de la retraite et du taux de remplacement de revenu à la retraite dépend de la façon de passer du travail à la retraite, soit selon que la fin d'emploi précède, coïncide ou suit le début de perception du revenu de retraite. Voici des exemples de méthodes de calcul des indicateurs :

La fin d'emploi et le début de perception du revenu de retraite surviennent en 1998 : l'âge de la retraite est l'âge en 1998 et le taux de remplacement de revenu est obtenu en comparant le revenu de 1999 à celui de 1997.

La fin d'emploi survient en 1996 et la perception du revenu de retraite débute en 1998 : la personne est réputée avoir pris sa retraite en 1998 et l'âge au moment de la retraite est l'âge en 1998. Le taux de remplacement de revenu est obtenu en comparant le revenu de 1999 à celui de 1995.

La fin d'emploi survient en 1998 et la perception du revenu de retraite débute en 1996 : la personne est réputée avoir pris sa retraite en 1998 et l'âge au moment de la retraite est l'âge en 1998. Le taux de remplacement de revenu est obtenu en comparant le revenu de 1999 à celui de 1995.

Comme la plupart des études longitudinales sur le sujet, il existe certaines limites méthodologiques reliées à cette étude. Celles-ci sont expliquées à l'annexe 2. Les résultats obtenus peuvent toutefois être considérés comme un portrait global de la transition travail-retraite au Québec.

Annexe 2 : Considérations méthodologiques

1. La base de données longitudinale

La base de données longitudinale a été construite en juxtaposant les déclarations de revenus de Québécois pour les années 1991 à 2007. Il est ainsi possible d'isoler un revenu (par exemple, le revenu d'emploi) et de suivre son évolution durant cette période de 17 ans. Aucune indication dans la déclaration de revenus ne révèle que la personne cesse de travailler ou commence sa retraite en cours d'année. Il faut déduire ces événements en scrutant l'évolution des revenus au cours de la période de 17 ans.

Il y a un certain nombre de personnes pour lesquelles l'information est incomplète pendant cette période parce qu'il n'y a pas eu de déclarations de revenus pour une ou plusieurs années. De nombreuses raisons peuvent expliquer cette absence d'information dont le fait de quitter le Québec, d'entrer sur le marché du travail ou de le quitter en cours de période. Cette absence d'information complique la découverte de la période de transition travail-retraite, qui se fait par l'analyse comparative de l'évolution et de la composition du revenu d'une année à l'autre. Pour cette raison, seules les personnes qui présentaient au moins cinq déclarations consécutives de revenus ont été retenues pour l'étude.

Il a aussi fallu éliminer les personnes qui étaient déjà à la retraite en début de période d'observation, car la façon dont s'était fait le passage du travail à la retraite ne pouvait être déterminée.

2. La détermination du revenu d'emploi

Le revenu annuel d'emploi correspond au salaire total pour le salarié et au revenu net d'entreprise pour le travailleur autonome. Si la personne n'a pas travaillé au cours d'une année ou si elle a travaillé à l'extérieur du Québec, il y a présence d'un revenu d'emploi nul ou d'un revenu manquant dans la séquence des revenus.

Il a fallu définir les expressions « être à l'emploi » et « ne plus être à l'emploi ». Par définition, une personne est à l'emploi si elle gagne un revenu supérieur à 0 et elle n'est plus à l'emploi si son revenu d'emploi descend en deçà de 10 % de ce revenu.

3. La détermination de l'année de fin d'emploi

Généralement, une personne qui quitte définitivement le marché du travail en cours d'année, disons, par commodité, en milieu d'année, aura touché un revenu d'emploi équivalant à environ la moitié du revenu d'emploi de l'année précédente et se retrouvera avec un revenu d'emploi nul l'année suivante. Par contre, une personne qui quitte progressivement le marché du travail verra son revenu d'emploi réduit, en permanence, d'un pourcentage plus ou moins important pendant quelques années avant qu'il devienne finalement nul.

L'algorithme suivant a été retenu pour définir ce qu'on entend par fin d'emploi et pour déterminer ainsi l'année de fin d'emploi. Il y a un début de processus de fin d'emploi à une année donnée si le revenu d'emploi chute d'au moins 10 % en un an et d'au moins 60 % en deux ans, et que la personne ne touche plus jamais par la suite un revenu d'emploi supérieur à 80 % de son revenu antérieur. Cette dernière condition est nécessaire pour ne pas confondre une fin temporaire de travail avec une fin définitive de travail. L'année de fin d'emploi correspond à celle où le revenu d'emploi est inférieur à au moins 60 % du revenu initial.

Par exemple, si une personne gagne 50 000 \$ en 1995, 40 000 \$ en 1996 et 10 000 \$ en 1997, elle est réputée avoir cessé de travailler en 1997. Par contre, si son revenu passe de 50 000 \$ à 20 000 \$ en 1996, puis à 1 000 \$ en 1997, elle est réputée avoir cessé de travailler en 1996. Dans le premier cas, on parlera de fin d'emploi progressive alors que dans le second, on parlera de fin d'emploi totale. Dans ce dernier cas, il sera question de fin d'emploi totale et définitive si la personne ne gagne plus jamais par la suite un revenu supérieur à 20 % du revenu dans l'année précédant la retraite.

Le choix des pourcentages demeure évidemment très arbitraire. En fait, d'autres pourcentages ont été testés et ils ne font qu'augmenter ou réduire le nombre de personnes dites « en processus de fin d'emploi » et n'ont pas d'influence significative sur la valeur des indicateurs globaux. Le nombre de retraités en retraite progressive, temporaire ou définitive est également influencé par ces hypothèses, mais la comparaison des résultats avec des données obtenues par sondage laisse croire que les choix effectués illustrent assez fidèlement la réalité vécue par les Québécois (voir section 6.2).

Le fait qu'une personne ait cessé de travailler n'implique pas qu'elle l'ait fait pour prendre sa retraite. Nous n'avons qu'à penser à celle qui perd son emploi, à celle qui quitte le marché du travail pour élever une famille, à celle qui doit quitter son travail pour des raisons de santé, à celle qui décède ou qui quitte le Québec. Il faut établir un lien entre une fin présumée d'emploi et un début présumé de retraite.

En fait, il y a des milliers de personnes qui présentent une fin d'emploi sans indice de début de retraite. Ces personnes ont été exclues de l'étude même si certaines, parmi les plus âgées, ne se retrouveront probablement pas d'emploi avant de réclamer leur revenu de retraite. Ces personnes auraient pu être retenues aux fins de l'étude, mais l'absence de critères, autres que l'âge, pour les inclure aurait faussé le calcul des indicateurs, en particulier l'âge de la retraite.

4. La détermination du revenu de retraite

Par revenu de retraite, on entend une rente de retraite en provenance d'un régime public (RRQ ou RPC), une rente de retraite d'un régime privé (RCR) ou une rente viagère obtenue par la conversion de sommes accumulées durant la vie active dans un REER. La pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) est aussi considérée dans cette étude comme un revenu de retraite.

5. La détermination de l'année de début de perception du revenu de retraite

Un revenu de retraite est considéré comme tel s'il est permanent. Ainsi, une personne qui touche un revenu de retraite à partir de 1996 jusqu'en 2007 sera réputée avoir commencé à toucher ce type de revenu à partir de 1996. Par contre, une personne qui touche un revenu de retraite en 1995 seulement ou qui en touche un en 1995, puis de nouveau en 1998 jusqu'à 2007 sera réputée n'avoir jamais eu de revenus de retraite dans le premier cas et avoir commencé à en toucher en 1998 dans le second cas. Cela permet entre autres de ne pas considérer à la retraite une personne qui aurait retiré une somme de ses REER pour pallier un besoin ponctuel d'argent.

Il y a des milliers de personnes qui présentent un début de perception d'un revenu de retraite sans indice de fin d'emploi. Ces personnes ont été exclues de l'étude parce que nous étions incapables de fixer le moment de la prise de retraite.

6. Définition de la retraite et de l'année de début de la retraite

La retraite est un concept difficile à définir. Statistique Canada s'est penché sur la question et a présenté un document au Groupe de Paris, une équipe de statisticiens et d'économistes provenant de divers organismes statistiques nationaux du monde entier qui cherchent à améliorer la statistique du travail¹³. Le tableau 7 provient de ce document et démontre qu'il y a une grande incertitude pour certaines situations pouvant être interprétées ou non comme une retraite.

Tableau 7 : Définition de la retraite

Personne	Retraitée?
Employé à temps plein pendant une longue période qui a cessé de travailler à un âge avancé et qui ne travaille pas actuellement	Oui
Employé à temps plein pendant une longue période qui a cessé de travailler à un âge avancé et qui occupe maintenant un autre emploi à temps partiel	?
Employé à temps plein pendant une longue période qui travaille maintenant à temps partiel à un âge avancé pour le même employeur	?
Propriétaire d'entreprise indépendant d'âge avancé, dont l'entreprise est maintenant contrôlée par une autre personne ou a été vendue à quelqu'un d'autre	Oui
Propriétaire d'entreprise indépendant non âgé, dont l'entreprise est maintenant contrôlée par une autre personne ou a été vendue à quelqu'un d'autre	Non
Propriétaire d'entreprise indépendant d'âge avancé qui effectue des heures de travail réduites	?
Employé exerçant divers emplois de courte durée qui a cessé de travailler à un âge avancé	?
Personne qui n'a jamais travaillé ou dont le dernier travail a cessé il y a longtemps, personne maintenant d'âge avancé	?

13. *Définir la retraite*, Geoff Bowlby, Statistique Canada, février 2007, L'emploi et le revenu en perspective, 75-001-XIF au catalogue.

Dans la présente étude, une personne est réputée avoir pris sa retraite si elle satisfait aux critères de la fin présumée d'emploi, telle qu'elle est définie précédemment, et qu'elle touche un revenu de retraite. De plus, il faut que le revenu soit composé majoritairement (plus de 50 %) de revenus de travail avant le début du processus de transition travail-retraite et majoritairement de revenus de retraite après.

Cette définition lie « retraite » et « participation au marché du travail ». Quelqu'un qui n'a jamais exercé une activité rémunératrice ne pourrait prétendre être en retraite. De plus, la définition n'exclut pas qu'une personne retraitée travaille. La retraite ainsi définie implique la présence d'un revenu de retraite sans pour autant faire d'une personne un retraité ou une retraitée du simple fait qu'elle touche un revenu de retraite.

La définition proposée a aussi pour avantage de permettre de déceler les personnes qui sont en retraite progressive ou qui font un retour sur le marché du travail après avoir pris leur retraite. Cet aspect de la recherche est d'autant plus important qu'il risque d'y avoir de plus en plus de personnes qui se prévaudront dans l'avenir de la retraite progressive ou qui reviendront sur le marché du travail après avoir pris leur retraite, en raison de la pénurie anticipée de main-d'œuvre.

7. Détermination de la transition travail-retraite

Le mode de transition travail-retraite est défini en quelque sorte par la proximité des événements que constituent la fin d'emploi et le début de perception du revenu de retraite.

Il y a dans la population initiale un certain nombre de personnes qui satisfont aux critères de fin d'emploi sans répondre à ceux du début probable de retraite ou vice-versa. Il peut s'agir de personnes qui ont perdu leur emploi ou commencé à toucher un revenu de retraite en fin de période et dont on ignore la suite des événements. Ces personnes n'ont pas été prises en compte dans la présente étude même s'il est clair qu'il y en a parmi elles qui ont commencé leur période de transition travail-retraite.

Annexe 3 : Résultats détaillés des modes de transition travail-retraite

Il y a trois types de revenu de retraite : le revenu de retraite tiré d'une participation active à un régime complémentaire de retraite ou à un REER, qualifié d'épargne privée de retraite (EPR) dans le tableau suivant, la rente de retraite du Régime de rentes du Québec, désignée par RRQ, ou son pendant, le Régime de pensions du Canada, et la pension de la Sécurité de la vieillesse, indiquée par SV.

Le tableau 8 montre le lien qui existe entre le mode de transition travail-retraite et la composition du revenu de retraite. À titre d'exemple, 14 % des retraités ne touchent pour le moment que leur épargne privée de retraite (EPR), ils ont pris leur retraite en moyenne à l'âge de 54,2 ans et remplacent 67 % de leur revenu total avant la retraite, qui se situait en moyenne à 60 399 \$. Ce tableau ne précise pas systématiquement tous les types de revenu pour chaque personne parce que les retraités récents n'ont peut-être pas encore touché tous les revenus auxquels ils ont droit en raison de leur âge.

La flèche « → » entre deux types de revenu indique l'ordre de perception des revenus de retraite, alors que le signe « = » entre deux revenus signifie qu'ils ont débuté en même temps.

Tableau 8 : Modes de transition travail-retraite

Mode de transition travail-retraite	Population de référence		Âge moyen de la retraite	Taux de remplacement de revenu	Revenu avant la retraite (en dollars de 2007)
	N	%			
EPR→RRQ	71 329	18	55,6	68 %	58 622 \$
EPR→RRQ→SV	57 817	15	57,6	69 %	56 738 \$
EPR seulement	55 335	14	54,2	67 %	60 399 \$
EPR=RRQ→SV	49 271	12	61,5	69 %	53 273 \$
RRQ→SV	38 590	10	62,0	61 %	25 606 \$
RRQ seulement	19 363	5	60,3	49 %	27 040 \$
EPR=RRQ	18 551	5	60,4	70 %	53 041 \$
RRQ→SV→EPR	13 937	4	63,4	65 %	32 705 \$
RRQ→EPR→SV	12 801	3	61,5	67 %	40 480 \$
RRQ=SV→EPR	12 047	3	66,4	72 %	42 613 \$
EPR=RRQ=SV	11 909	3	65,2	70 %	51 201 \$
RRQ=SV	11 298	3	65,4	72 %	30 351 \$
RRQ→EPR=SV	7 605	2	63,2	67 %	38 568 \$
RRQ→EPR	4 753	1	60,6	62 %	40 637 \$
EPR→RRQ=SV	4 648	1	62,4	73 %	59 475 \$
EPR→SV→RRQ	1 747	0	61,4	70 %	54 430 \$
SV→RRQ	1 612	0	65,9	76 %	26 367 \$
SV→RRQ→EPR	987	0	67,5	73 %	44 795 \$
EPR=SV→RRQ	661	0	65,5	72 %	50 414 \$
SV→EPR=RRQ	523	0	66,4	72 %	56 803 \$
SV seulement	371	0	66,4	88 %	19 345 \$
SV→EPR→RRQ	354	0	66,6	74 %	39 958 \$
EPR→SV	353	0	60,2	69 %	56 446 \$
SV→EPR	185	0	65,7	75 %	30 310 \$
EPR=SV	71	0	65,2	65 %	50 661 \$
Total	396 118	100	59,3	67 %	49 033 \$